

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité.
Ce recueil n°25 concerne les délibérations du Comité syndical lors de sa réunion du 2 avril 2011 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation de la Régie des EnR lors des réunions des 24 mai, 4 et 19 juillet et 25 octobre 2011. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 2 AVRIL 2011

DELIBERATION N° 1 : Compte administratif du budget principal de 2010

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2010 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	11 977 855,77 €
	Recettes	12 155 736,53 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 905 423,87 €
	Recettes	6 974 341,39 €

(1) y compris la reprise des résultats 2009

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" 2010

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2010 qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	26 400,29 €
Recettes	30 503,29 €

(1) y compris la reprise des résultats 2009

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2010

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2010 qui peut se résumer comme suit :

EXPLOITATION	Réalisations (1)
Dépenses	67 403,25 €
Recettes	70 474,61 €

(1) y compris la reprise des résultats 2009

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	35 486,46 €
	Recettes	60 255,43 €
EXPLOITATION	Dépenses	109 848,20 €
	Recettes	100 850,35 €

(1) y compris la reprise des résultats 2009

DELIBERATION N°5 : Comptes de gestion 2010 du budget principal, de ses 2 budgets annexes « Conseil » et « Prestations de services » et du budget de la régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 2 budgets annexes « EnR-Conseil » et « EnR-Prestations de services » ainsi que le compte de gestion de la régie des EnR dressés pour l'exercice 2010 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 6 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2010

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2010 comme suit :

- 5 068 917,52 euros en excédent de fonctionnement,
- 177 880,76 euros en excédent d'investissement.

DELIBERATION N° 7 : Reprise des résultats du budget annexe "Conseil" 2010

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats de l'exercice du budget annexe « Conseil » 2010 comme suit :

- 4 103,00 euros en excédent de fonctionnement du budget annexe « Conseil ».

DELIBERATION N° 8 : Reprise des résultats du budget annexe "Prestations de services" 2010

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats de l'exercice du budget annexe « Prestations de services » 2010 comme suit :

- 3 071,36 euros en excédent d'exploitation du budget annexe « Prestations de services ».

DELIBERATION N°9 : Reprise des résultats du budget 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats du budget 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin de l'année 2010 comme suit :

- 24 768,97 euros en excédent d'investissement,
- 2,15 euros en excédent d'exploitation.

Il précise en outre que le prêt exceptionnel de 12 430 euros accordé par le budget principal devra être remboursé dans le délai maximum de 3 ans.

DELIBERATION N° 10 : Budget primitif principal 2011

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2011 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2012 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2011, si nécessaire avant le vote du budget de 2012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
	Charges de gestion des services	771 200	013	Atténuation de charges	79 450
65	Autres charges de gestion courante	55 500	70	Produits des services	22 700
66	Charges financières	1 500	74	Dotations et participations	3 250
67	Charges exceptionnelles	882 000	75	Autres produits de gestion courante	1 380 500
68	Dotations aux amortissements	1 449 600	77	Produits exceptionnels	100
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000	042	Opérations d'ordre en section	1 979 700
023	Virement à la section d'investissement	1 294 200	002	Excédent antérieur reporté	5 246 800
Total section		4 469 000	Total section		8 172 500
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subvention d'investissement	110 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	8 200
16	Remboursement d'emprunts	26 000	13	Subventions d'investissement	6 141 800
20	Immobilisations incorporelles	5 000	23	Immobilisations en cours	15 000
204	Subventions d'équipements versées	650 000	27	Autres immobilisations financières	1 244 700
21	Immobilisations corporelles	54 500	45X-2	Opérations pour compte de tiers	2 600 000
23	Immobilisations en cours	7 622 500	021	Virement de la section de fonctionnement	1 294 200
040	Opérations d'ordre entre section	1 979 700	024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000
041	Opérations patrimoniales	1 244 700	040	Opérations d'ordre entre section	1 449 600
45X1	Opérations pour compte de tiers	2 408 600	041	Opérations patrimoniales	1 244 700
020	Dépenses imprévues d'investissement	80 000	001	Résultat reporté	177 800
Total section		14 181 000	Total section		14 181 000

DELIBERATION N° 11 : Budget annexe primitif « Conseil » 2011

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Conseil » 2011 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	4 800	013	Atténuation de charges	11 340
012	Charges de personnel	31 750	74	Dotations et participations	21 110
			002	Excédent reporté	4 100
Total section		36 550	Total section		36 550
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 12 : Budget annexe primitif « Prestations de services » 2011

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Prestations de services » 2011, précise que les crédits sont votés par chapitre sans opération :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	7 900	070	Vente prestations de services	48 730
012	Charges de personnel	43 900	074	Subvention d'exploitation	3 070
Total section		51 800	Total section		51 800
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 13 : Budget primitif 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2011 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2012 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2011, si nécessaire avant le vote du budget de 2012 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	57 650	70	Produits de services	105 170
012	Charges de personnel	20 800	77	Produits exceptionnels	18 000
66	Charges financières	10 000			
67	Charges exceptionnelles	11300			
68	Dotations aux amortissements	23 420			
Total section		123 170	Total section		123 170
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
16	Remboursement d'emprunts	13 500	028	Amortissement des immobilisations	23 420
13	Subventions d'investissement	18 000	001	Excédent reporté	24 800
	Dépenses d'équipement	10 850			
Total section		42 350	Total section		48 220

DELIBERATION N° 14 : Statuts du SIED 70

Le Comité syndical adopte les adaptations des statuts afin d'étendre l'action du syndicat au niveau de ses compétences optionnelles, à savoir : mise en conformité des statuts avec les actions CEP (Conseils en Energies Partagés) et la possibilité d'intervenir dans le domaine de la desserte Internet Haut-débit.

DELIBERATION N° 1 : Financement de la mission CEP

Le Bureau syndical adopte le plan de financement de la mission de conseils en énergie partagés (CEP) d'un coût global de 126 000 €, réparti comme suit : 20% FEDER, 30% ADEME, 12% Région de Franche-Comté et 38% au titre des fonds propres.

DELIBERATION N° 2 : Groupement d'achat des transformateurs et des postes de transformation

Le Bureau syndical modifie les montants minimum et maximum des 12 lots du 1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre passé avec le coordonnateur du groupement d'achat des transformateurs et des postes de transformation conclu début 2011 pour une durée d'une année, et fixe également les montants minimum et maximum pour le 2^{ème} marché subséquent de cet accord-cadre.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 5 extensions du réseau d'électricité à CHAMPLITTE, LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN, MOLLANS, MONTBOILLON et POYANS, et 6 renforcements à AMONT-ET-EFFRENEY, APREMONT, BUSSIERES, MANDREVILLARS, MIGNAVILLERS et SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

Sept extensions ont été engagées à AMANCE, BOULIGNEY, FAVERNEY, MALVILLERS, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, THIEFFRANS et VALAY ainsi que 8 renforcements à BREUREY-LES-FAVERNEY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, LARIANS-ET-MUNANS, MAGNY-JOBERT, MANTOCHE, NOROY-LE-BOURG et VERLANS.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 6 aménagements esthétiques du réseau d'électricité à AYNANS (LES), CHAMPTONNAY, DAMPIERRE-SUR-SALON, NANTILLY, SERVIGNEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE.

Cinq aménagements esthétiques ont été engagés à DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, NEUVILLE-LES-CROMARY, SAULX, VANTOUX-ET-LONGEVILLE et VELLEFRIE.

DELIBERATION N° 5 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

La tranche S (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus) concernant des travaux de renforcement du réseau d'électricité porte sur 4 renforcements programmés à BUSSIERES, CHAMPTONNAY, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN et VILLERSEXEL et sur 3 renforcements qui ont été engagés à BAINES, SAULX et VELLEFRIE.

DELIBERATION N° 6 : Programme de la tranche S' du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

La tranche S' (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus de faibles sections) concerne des travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité qui ont été engagés à RAZE.

DELIBERATION N° 7 : Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 20 extensions sont programmées à AMONT-ET-EFFRENEY, BATTRANS, CERRE-LES-NOROY, CITEY, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, CROMARY, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FROIDECONCHE, FROTEY-LES-LURE, LURE, LES MAGNY, MONTBOILLON, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIOZ, SAULNOT, TAVEY, VAIVRE-ET-MONTOILLE ainsi que 3 aménagements esthétiques à ARC-LES-GRAY, LURE et PORT-SUR-SAONE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 29 extensions à APREMONT, ARC-LES-GRAY, AYNANS (LES), BATTRANS, BUSSIERES, CERRE-LES-NOROY, CHAMPTONNAY, COISEVAUX, COLOMBE-LES-VESOUL, CROMARY, DAMPIERRE-SUR-SALON, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, FROIDECONCHE, FROTEY-LES-LURE, LURE, LES MAGNY, MALVILLERS, MONTBOILLON, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, PORT-SUR-SAONE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIOZ, SAULNOT, SERVIGNEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE et VILLERSEXEL et 5 renforcements à BUSSIERES, ECHENOZ-LA-MELINE, MANDREVILLARS, NANTILLY et SAULNOT.

On dénombre également 23 opérations de génie civil de télécommunications à AMONT-ET-EFFRENEY, APREMONT, ARC-LES-GRAY, AYNANS (LES), BATTRANS, CERRE-LES-NOROY, CHAMPTONNAY, CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA), COLOMBE-LES-VESOUL, CROMARY, DAMPIERRE-SUR-SALON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, LURE, MONTBOILLON, NANTILLY, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, PORT-SUR-SAONE, POYANS, RIOZ (Hameau de Fontenis), SAULNOT, SERVIGNEY, VILLEDIEU-EN-FONTENETTE et VILLERSEXEL.

B) Travaux au coup-par-coup :

Vingt et une extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à ANJEU, ATHESANS-ETROITEFONTAINE, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BUSSIERES, CHARMES-SAINT-VALBERT, CORBENAY, LE CORDONNET, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FROIDECONCHE, HERICOURT, LARIANS-ET-MUNANS, MARNAY, MOFFANS-ET-VACHERESSE, NAVENNE, NOIDANS-LE-FERROUX, RIOZ, SAINT-REMY, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VORAY-SUR-L'OGNON

Vingt et une extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ATHESANS-ETROITEFONTAINE, BAINES, BOULIGNEY, COLOMBIER, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, HERICOURT, LARIANS-ET-MUNANS, LOMONT, MOFFANS-ET-VACHERESSE, NEUVILLE-LES-CROMARY, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, RIOZ, SAULX, THIEFFRANS, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALAY, VANTOUX-ET-LONGEVILLE, VELLEFRIE et VERLANS et 6 renforcements à BAINES, CROMARY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FOUCHECOURT, LARIANS-ET-MUNANS et MIGNAVILLERS.

Ainsi que 21 opérations de génie civil de télécommunications à BAINES, BOULIGNEY, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, GENEVREY, LARIANS-ET-MUNANS, LOMONT, MALVILLERS, MOFFANS-ET-VACHERESSE, NEUVILLE-LES-CROMARY, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, RIOZ, SAINT-REMY, SAULX, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VALAY, VANTOUX-ET-LONGEVILLE et VELLEFRIE.

DELIBERATION N° 8 : Travaux du programme A8

Le Bureau syndical prend acte de la contribution d'ERDF de 170 300 € pour le programme 2011 d'amélioration esthétique et adopte la liste des opérations de ce programme, à savoir : ARC-LES-GRAY (rue de Rigny), CORBENAY (rue Henry Duhaut), HERICOURT (rue de la Gare), LURE (rue du Haute de la Faye), RIOZ (rue du pays neuf), ROYE (aux abords de l' Eglise), PORT-SUR-SAONE (rue de la Rezelle) et NOIDANS-LES-VESOUL (rue des Frères Doillon/4^{ème} tranche).

DELIBERATION N° 9 : SIER - transfert du personnel du SIER

Suite à l'extension du périmètre du SIED 70 à l'ensemble des communes du SIER, le Bureau syndical prend acte de la nécessité d'embaucher l'agent administratif du SIER et fixe la date de recrutement de cet agent au 1^{er} juillet 2011.

DELIBERATION N° 10 : SIER - transfert des marchés du SIER

Le SIED 70 devient donc le maître d'ouvrage de tous les travaux conclus précédemment par le SIER, le Bureau syndical adopte les projets d'avenants à passer avec les entreprises INGEROP et CEGELEC.

DELIBERATION N° 11 : Création d'un poste d'adjoint technique

Le Bureau syndical décide du recrutement d'un adjoint technique pour le poste de dessinateur assisté par ordinateur.

DELIBERATION N° 12 : Fournitures d'armoires de coupure HTA et de transformateurs HTA/BT :

Le Bureau syndical décide de la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'armoires de coupures HTA et de transformateurs HTA/BT selon une procédure négociée et charge Monsieur le Président de l'attribution des marchés subséquents au fur et à mesure des besoins.

DELIBERATION N° 13 : Financements du Facé

Le Bureau syndical demande au Conseil général que le plafonnement prévu pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'électricité soit abandonné, sachant que depuis 2010 les programmes du Facé ne financent plus certains travaux d'extension du réseau.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 4 JUILLET 2011

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 3 extensions du réseau d'électricité à FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE et MOIMAY et 16 renforcements à BEAUJEU-SAINT-VALLIER, BONBOILLON, BOUHANS-ET-FEURG, CHAUMERCENNE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, HUGIER, MENOUX, MONTBOZON, NANTILLY, OISELAY-ET-GRACHAUX, PESMES, RECOLOGNE, SAULNOT, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SORNAY et VELESMES-ECHEVANNE.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'un aménagement esthétique du réseau d'électricité à LE CORDONNET ; un aménagement esthétique a été engagé à SAULX.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S' du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

La tranche S' concerne la sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus de faibles sections d'électricité : le Bureau syndical décide de la réalisation de 2 opérations à LA CORBIERE et VELESMES-ECHEVANNE.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 10 extensions sont programmées à COLOMBOTTE, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, HERICOURT, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MENOUX, MONTJUSTIN-ET-VELOTTE, PALANTE, RIOZ, TAVEY et VELESME-ECHEVANNE

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 27 extensions à ALAINCOURT, ARC-LES-GRAY, BEAUJEU-SAINT-VALLIER-ET-QUITTEUR, BONBOILLON, BOUHANS-ET-FEURG, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CHARIEZ, CHAUMERCENNE, COLOMBOTTE, CORBIERE (LA), CORDONNET (LE), DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, HERICOURT, HUGIER, MENOUX, MOIMAY, MONTBOZON, NANTILLY, OISELAY-ET-GRACHAUX, PALANTE, PESMES, RECOLOGNE, SAUVIGNEY-LES-GRAY, SORNAY, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VELESME-ECHEVANNE.

On dénombre également 14 opérations de génie civil de télécommunications à ALAINCOURT, ARC-LES-GRAY, CHAUMERCENNE, COLOMBOTTE, CORDONNET (LE), FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, HUGIER, MENOUX, MOIMAY, PALANTE, PESMES, TAVEY, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VELESMES-ECHEVANNE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Deux extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT et FOUGEROLLES.

Deux extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT et FOUGEROLLES et 2 renforcements à CITERS et SAULX.

Ainsi qu'une opération de génie civil de télécommunications à SAULX.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR
(énergies renouvelables) : SÉANCE DU 19 JUILLET 2011**

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR prend acte du compte-rendu de fonctionnement de la chaufferie durant la saison 2010-2011 et propose d'étudier les aménagements à envisager en fonction des économies d'exploitation qu'ils engendreront. Il propose également que l'exploitation de la chaufferie fasse l'objet d'un marché de 3 ans avec prolongation éventuelle de 2 fois une année avec 2 lots, le premier pour la fourniture et l'approvisionnement en bois, le second pour la fourniture de fuel et l'exploitation de la chaufferie.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 19 JUILLET 2011

DELIBERATION N°1: Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le bureau syndical approuve le dossier de consultation des entreprises pour la fourniture de combustibles et l'exploitation de la chaufferie de Scey-Sur-Saône pour une durée de 3 ans avec prolongation éventuelle de 2 fois une année avec 2 lots, et charge le Président de la signature des marchés qui seront issus de cette consultation.

DELIBERATION N° 2 : Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)

La TCFE est entrée en application le 1^{er} janvier 2011 et a remplacé les taxes locales sur l'électricité (TLE), elle s'applique sur les consommateurs particuliers et sur les entreprises dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kVA.

Le Bureau syndical décide, avec la connaissance actuelle qu'il a du dossier, de ne pas envisager de demander au Comité syndical de se prononcer sur la création de la TCFE pour sa mise en place pour 2012. Le Comité aura à se prononcer avant le 1^{er} octobre 2012 pour une application au 1^{er} janvier 2013.

A partir de 2012, seules les autorités concédantes pourront percevoir la part communale de la TCFE sur le territoire des communes de moins de 2 000 habitants.

DELIBERATION N° 3 : Participations du SIED 70

Le Bureau syndical décide, suite aux modifications apportées par le Conseil général de Haute-Saône sur la répartition des aides du Facé et à la mise en place de la Part couverte par le tarif (PCT), d'adapter les modalités de financement par le syndicat des travaux définies à la délibération n°1 du 26 juillet 2006 selon les nouvelles dispositions définies ci-après :

PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70

sur les travaux d'investissement réalisés sur le réseau syndical d'électricité (1)
et les installations communales d'éclairage public (1) et le génie civil de communications électroniques
Tableau annexé à la délibération n°3 du Bureau syndical du 19 juillet 2011

Conditions cumulatives		Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité				Autres travaux	Travaux d'éclairage public (7)	Travaux de génie civil de communications électroniques
Effort fiscal (EF) des communes	Pour les communes rurales (4) : perception de la taxe sur l'électricité	Travaux aidés par le FACE (3)	Programme syndical principal d'amélioration esthétique (5)	Raccordements non aidés par le FACE				
		Taux sur montant HT des travaux diminué de l'aide (3)		Installations techniques autres que communales et inter-communales (6)	Autres raccordements			
A	B	C	D	E	F	G	H	I
EF > 0,60	non	25%	45%	40%	55%	à déterminer au cas par cas par le Bureau syndical	7%	(8)
0,45 < EF <= 0,60	non	20%	42%	40%	52%		5%	
EF <= 0,45	oui	15%	40%	40%	49%		3%	

- (1) Tout matériel d'éclairage public (câbles, y compris les torsades aériennes, gaines, fourreaux, conducteurs en cuivre nu, commandes, ...), à installer dans le cadre d'une opération sur le réseau de distribution publique, sera financé dans les conditions de la colonne H du tableau ci-dessus, même si le montant TTC des travaux est inférieur à 1 500 €.
- (2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :
- des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
 - des illuminations temporaires ou permanentes des bâtiments et monuments en bordure de voies, s'ils contribuent à l'éclairage de la voie (hors illuminations festives - de Noël par exemple - raccordées sur l'éclairage public).
- (3) Ou (et) autres subventions (Fonds européens, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, ...).
- (4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.
- (5) Le programme est déterminé en fonction des montants subventionnables, au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs avec un plafond annuel subventionnable par commune de 60 000 €. Au-delà de 60 000 €, le SIED 70 participe dans les conditions de la colonne C du tableau ci-dessus.
- (6) Le demandeur des travaux paie, avant les travaux, une contribution égale à 100% de l'estimation du coût de ces travaux et le SIED 70 rembourse à ce demandeur après que le gestionnaire du réseau lui ait versé la contribution relevant du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité), la différence entre cette estimation et 60% du montant final de ces travaux.
- (7) Le taux est de 0 % pour tous les travaux non réalisés dans le cadre d'une opération sur le réseau de distribution publique, dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération modifiée n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.
- (8) La participation du SIED 70 est égale pour cette catégorie de travaux à l'intégralité des frais internes de maîtrise d'œuvre définis à la délibération modifiée n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

DELIBERATION N° 4 : Conseil en Energie Partagé – demande de la Ville de Vesoul

La ville de Vesoul envisage de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement sur les économies d'énergie et souhaiterait que le conseiller en énergie partagé puisse intervenir uniquement dans le domaine de l'éclairage public. Le Bureau syndical accepte la demande de la ville de Vesoul après avoir pris connaissance de l'accord de l'ADEME et de la Région de Franche-Comté d'intégrer cette opération, et fixe à 0,50 €/habitant le terme variable de la participation demandée à la Ville.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR (énergies renouvelables) : SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2011

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR prend acte de l'attribution des marchés pour la fourniture de combustibles et l'exploitation de la chaufferie à ONF Energie (lot 1) et IDEX Energies (lot 2).

Il propose les mesures suivantes pour équilibrer le budget prévisionnel de 2011 :

- 1/ n'appliquer aucune charge de gestion du SIED 70 pour 2011,
- 2/ augmenter le prix de la chaleur vendue de 15€/MWh HT à compter du 1^{er} octobre 2011,
- 3/ étaler sur 2012 et 2013 le rattrapage de la facturation du collège suite au dysfonctionnement du compteur,
- 4/ compléter le prêt de 30 000 € accordé par le Comité par une somme de 17 160 €.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2011

DELIBERATION N°1 : Poste d'adjoint technique

Le Bureau syndical décide, suite à la délibération n°11 prise par le Bureau le 24 mai 2011, de la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe technique pour le poste de dessinateur assisté par ordinateur.

DELIBERATION N° 2: Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 8 extensions du réseau d'électricité à ALAINCOURT, CHAUMERCENNE, CHOYE, COTE (LA), OPPENANS, RAZE, SAULNOT et TRAVES et de 6 renforcements à COTE (LA), FOUGEROLLES, LUZE, MONTBOZON, VAIVRE (LA) et RIOZ.

Deux extensions ont été engagées à CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA) et 7 renforcements à CORNOT, DAMBENOIT-LES-COLOMBES, FOUGEROLLES, NEUVILLE-LES-LA-CHARITE, QUINCEY, SAINT-GERMAIN et SAULX.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

La tranche S (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus) concernant des travaux de renforcement du réseau d'électricité porte sur un renforcement qui a été engagé à SAINT-GERMAIN.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche S' du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 2 opérations à BUFFIGNECOURT et CHOYE au titre de la tranche S' (sécurisation des réseaux à basse tension en fils nus de faibles sections).

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 16 extensions sont programmées à BAY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, CHAUMERCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, CITERS, COURCUIRE, GEVIGNEY-MERCEY, HAUTEVELLE, NEUVILLE-LES-CROMARY, PLANCHER-BAS, RIOZ, RONCHAMP, SAULX, SORNAY, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VY-LE-FERROUX, ainsi que 4 aménagements esthétiques à ECHENOZ-LA-MELINE, FRESNE-SAINT-MAMES, RIOZ et SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 22 extensions à BOUHANS-LES-MONTBOZON, BUFFIGNECOURT, BUSSIERES, CHAUMERCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, ECHENOZ-LA-MELINE, GEVIGNEY-MERCEY, HAUTEVELLE, MAILLEY-CHAZELOT, NEUVILLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LES-VESOUL, PLANCHER-BAS, QUERS, RIOZ, RONCHAMP, SAINT-GERMAIN, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAULX, SORNAY, TREMBLOIS (LE), VAIVRE-ET-MONTOILLE et VY-LE-FERROUX ainsi que 7 renforcements à BONBOILLON, CHOYE, COTE (LA), RAZE, RIOZ, SAULNOT et VAIVRE (LA).

On dénombre également 12 opérations de génie civil de télécommunications à BAY, BOUHANS-LES-MONTBOZON, BUFFIGNECOURT, CHAUMERCENNE, CHAUX-LA-LOTIERE, ECHENOZ-LA-MELINE, GEVIGNEY-MERCEY, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAULNOT, SAULX, SORNAY et VY-LE-FERROUX

B) Travaux au coup-par-coup :

Dix neuf extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à ANDORNAY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUSSIERES, CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX, CORNOT, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, LOULANS-VERCHAMP, LUZE, MAGNY-DANIGON, MALBOUHANS, MERSUAY, PESMES, QUERS, ROYE, SAINT-BARTELEMY, SAINT-GERMAIN et VELESME-ECHEVANNE.

Douze extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ANDORNAY, BREVILLIERS, CHAPPELLE-LES-LUXEUIL (LA), CORDONNET (LE), CORNOT, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MAGNY-DANIGON, MALBOUHANS, MELISEY, SAINT-BARTHELEMY et TRAITIEFONTAINE, et 6 renforcements à BOULOT, DAMBENOIT-LES-COLOMBE, ESSERTENNE-ET-CECEY, MONTBOZON, SAINT-GERMAIN et SAULX.

Ainsi que 5 opérations de génie civil de télécommunications à ANDORNAY, MALBOUHANS, MELISEY, PESMES et QUERS.

DELIBERATION N°6 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Bureau syndical approuve les mesures proposées par le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR pour équilibrer le budget prévisionnel de 2011, à savoir : n'appliquer aucune charge de gestion du SIED 70 pour 2011, augmenter le prix de la chaleur vendue de 15€/MWh HT à compter du 1^{er} octobre 2011, étaler sur 2012 et 2013 le rattrapage de la facturation du collègue suite au dysfonctionnement du compteur et compléter le prêt de 30 000 € accordé par le Comité par une somme de 17 160 €. Il adopte le projet de budget supplémentaire du service EnR.

DELIBERATION N°7 : Budgets supplémentaires 2011

Le Bureau syndical approuve le tableau de répartition des charges entre le budget principal, ses 2 budgets annexes « Conseils en énergie partagés » CEP et « Prestations de services », et le budget de la régie des EnR, à savoir :

Montant du chapitre 011 (charges à caractère général) du budget principal	A =	125 000,00 €	
Montant du chapitre 72 (travaux en régie) du budget principal :	B =	750 000,00 €	
		ENR	CEP
Montant des articles 6419 et 74748 du budget annexe "Conseil" affecté au service	C =	0,00 €	1 800,00 €
Montant de la prestation définie sur la délibération n°6 du 25 octobre 2011	D =	0,00 €	0,00 €
Montant de l'article 706 diminué de l'article 673 du budget annexe EnR:	E =	61 730,00 €	0,00 €
"Prestations de services"			
Part du chapitre 011 à affecter aux budgets annexes :	F = A/(B+C+D+E)x(C+D+E) =	9 500,00 €	300,00 €
Coût salarial 2011 du service :	G =	79 000,00 €	25 000,00 €
Taux du secrétariat technique :	H =	20%	10%
Coût salarial 2011 du secrétariat technique :	I =	33 000,00 €	
Part du chapitre 012 à affecter aux budgets annexes :	J =G+(HxI) =	85 600,00 €	28 300,00 €
Part du budget principal à affecter aux budgets annexes :	K = F+J =	95 400,00 €	28 300,00 €

Budget principal	Recette à recevoir des budgets annexes	ENR		CEP	
		Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges à caractère général	Charges de personnel
		Remboursement de frais : article 70872	Remboursements sur rémunérations du personnel : article 6419	Remboursement de frais : article 70872	Remboursements sur rémunérations du personnel : article 6419
	TOTAUX :	9 500,00 €	85 600,00 €	300,00 €	28 300,00 €
Budget "Prestations de services"	Dépenses à imputer aux articles	Dépenses à imputer à l'article 6287	Dépenses à imputer à l'article 6215	Dépenses à imputer à l'article 6287	Dépenses à imputer à l'article 6215
	Sommes dues sur exercice 2010	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses à inscrire au budget 2011	9 500,00 €	85 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget "EnR Scey-Sur-Saône"	Dépenses à imputer aux articles	6287	6215	6287	6215
	Sommes dues sur exercice 2010	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses à inscrire au budget 2011	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget annexe "Conseil"	Dépenses à imputer aux articles	62871	6215	62871	6215
	Sommes dues sur exercice 2010	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
	Dépenses à inscrire au budget 2011	0,00 €	0,00 €	300,00 €	28 300,00 €

Il adopte les projets de budgets supplémentaires 2011 sur lesquels le Comité aura à se prononcer lors de sa réunion du 19 novembre 2011.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille
☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr
Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité